

Cinq projets présentés pour le budget participatif

Lécousse — Pour ce premier budget participatif, la commune a prévu une enveloppe de 15 000 € pour un ou plusieurs projets selon leur coût. Le vote est ouvert jusqu'au 15 octobre.

Vendredi soir, salle Hermine, Anne Perrin, maire, a lancé la soirée en indiquant que la mairie avait reçu 17 projets. « Certains ne pouvaient pas être retenus car ils n'étaient pas de notre compétence. Au final, la commission cadre de vie en a sélectionné cinq. Ils seront soumis au vote des Lécousois, en ligne jusqu'au vendredi 15 octobre. »

1 Des barrières d'accès aux voies piétonnes

Accessibilité pour tous des liaisons piétonnes présentée par Christophe Soula. La demande consiste à installer des barrières d'accès aux voies piétonnes adaptées à la circulation en fauteuil roulant et aux poussettes. Budget : 10 000 € pour quatre barrières.

2 Cheminement sur le circuit des ruisseaux

Cheminement ludique et convivial pour tous les Lécousois sur le circuit des ruisseaux d'environ 5 km, proposé par Thomas Bruneau. Budget 3 000 €.

3 Des bancs pour les Coteaux de Folleville

Des bancs pour les Coteaux de Folleville, proposé par Nicole Lerdou. Elle propose d'installer des bancs publics

et planter des arbres pour ombrager la zone de l'aire de jeux. Budget : 2 000 €.

4 Un espace fitness en plein air

Bougeons à Lécousse présenté par Saloua Carré. Elle propose de créer un espace de fitness en plein air pour permettre à tous de faire du sport, en famille ou entre amis, en profitant de la coulée verte, au cœur du bourg, et en installant plusieurs agrès. Budget : 15 000 €.

5 Parcours sportif

Un parcours sportif présenté par la benjamine Romane Pierre. Il s'agirait de compléter le nombre d'agrès disponibles pour créer un véritable parcours sportif, soit pour l'échauffement avant le jogging soit pour les étirements après. Budget : 15 000 €.

Vote réservé aux habitants

Après les deux possibilités de vote, vendredi soir, salle Hermine et samedi matin à la mairie, le vote est maintenant disponible sur le site de la commune : lecousse.fr.

Pour voter, il faut aussi avoir au moins douze ans et le vote est anonyme.

« Chaque votant dispose de cinq points qu'il peut répartir sur plusieurs projets ou donner à un seul.



Les porteurs de projet ont présenté leurs idées, vendredi soir, salle Hermine en présence des membres de la commission cadre de vie et Anne Perrin, maire.

Photo : Ouest-France

Le dépouillement aura lieu le 19 octobre en commission cadre de vie », précise Éliane Cosme, 4^e adjointe

au cadre de vie. Les résultats seront proclamés la semaine suivante.